n.° 110.

Observation

Sur la ~~defaut~~ perte de l'enduit noire de la partie posterieure de l'iris, d'où resultoit un trouble dans la vision

Dans le cours de cet été j'ai eu occasion d'examiner les yeux d'un particulier, qui avoit été operé de la cataracte a l'oeil droit, il y a deux ans. je remarquai a cet oeil que l'operation avoit été bien faite; que la pupille etoit noire et bien nette; que l'iris jouissoit de quelques degrés de mouvements; j'observai en meme temps que cette membrane etoit depouillée de l'enduit noire qui doit etre a sa partie posterieure, dans une étendue d'environ une ligne de large, a sa partie laterale externe, depuis le bord de la pupille jusqu'a sa jonction avec la choroide et la sclerotique — Cette partie de l'iris ~~etoit~~ est bleuâtre et ressemblante a du pain a chanter mouillé. elle paroissoit fort mince; de sorte que les rayons de lumiere qui penetrent a travers cette partie jusqu'au fond de l'oeil jettent une confusion sur la peinture des objets qui se fait dans le

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

ARC 55 n° 38

fond de l'œil et empeche le sujet de rien distinguer.
aussi se plaint-il de ne voir de cet œil que du blanc-terne
ou du noir sans pouvoir même distinguer les limites de la
masse de l'une ou l'autre de ces deux teintes. ~~Cet~~ cet œil
n'est affecté d'aucune autre indisposition, comme tension,
gonflement, inflammation ~~ou &c~~ &c —

il y a lieu de croire que lors de l'operation le cristallin
en sortant frotta fortement contre cette partie, ~~et offre pour~~
et qu'une portion de cet enduit s'attacha a sa surface
ou qu'il fut entrainé avec la curette qui fut introduite dans
la chambre posterieure pour emporter ce qui pouvoit etre
resté ~~[illegible]~~ d'opaque après la sortie du crystallin.

Cet indisposition me paroit incurable, par l'usage des
medicaments surtout.. on pourroit je pense y remedier
en faisant porter sur cet œil une espèce de coque percée
d'un très petit trou, afin de ne laisser parvenir jusqu'a ~~a l'œ~~ a l'œil
qu'une très petite quantité de rayons de lumiere —

a paris ce 15. 8bre 1783

Brachart